RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 02734
Numéro SIREN : 349 923 219
Nom ou dénomination : ABCD DE L'EXOTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 9288

Greffe du tribunal de commerce de Créteil

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9288

Déposant :

Nom/dénomination : ABCD DE L'EXOTIQUE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 349 923 219

N° gestion : 1992 B 02734

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

928 2734

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	334 272,66	334 272,66		
Immobilisations corporelles				
Constructions	208 818,14	208 818,14		
Matériel et outillage industriel	34 090,00	34 090,00	9238	
Autres immobilisations corporelles	124 625,85	105 070,74	19 555,11	30 009,11
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37	4 710,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**706 517,02**	**682 251,54**	**24 265,48**	**34 719,48**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Marchandises	110 686,40		110 686,40	120 277,46
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 202 146,69	228 043,98	974 102,71	1 193 362,20
Créances diverses	19 402,35		19 402,35	58 545,00
Disponibilités	829 030,13		829 030,13	840 675,95
Charges constatées d'avance	9 376,00		9 376,00	12 522,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 170 641,57**	**228 043,98**	**1 942 597,59**	**2 225 382,61**
TOTAL ACTIF	**2 877 158,59**	**910 295,52**	**1 966 863,07**	**2 260 102,09**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000,00	100 000,00
Réserve légale	10 000,00	10 000,00
Autres réserves	385 367,74	440 512,68
Report à nouveau		-8 777,05
Résultat de l'exercice	***135 749,84***	***53 632,11***
Subventions d'investissement	2 980,18	4 164,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**634 097,76**	**599 531,92**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 761,46	10 151,14
Emprunts et dettes financières divers	148 245,83	115 817,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	989 980,64	1 347 650,05
Dettes fiscales et sociales	188 403,63	184 163,70
Autres dettes	2 373,75	2 787,34
TOTAL DETTES (1)	**1 332 765,31**	**1 660 570,17**
TOTAL PASSIF	**1 966 863,07**	**2 260 102,09**
(1) Dont dettes à plus d'un an		*3 761,46*
(1) Dont dettes à moins d'un an	*1 332 765,31*	*1 656 808,71*

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	9 328 480,25	9 048 240,86	280 239,39	3,10
Production vendue : services	6,34	4,42	1,92	43,44
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**9 328 486,59**	**9 048 245,28**	**280 241,31**	**3,10**
Autres produits d'exploitation				
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	51 783,75	53 104,49	-1 320,74	-2,49
Autres produits	34,38	16 893,18	-16 858,80	-99,80
Total des produits d'exploitation	**9 380 304,72**	**9 118 242,95**	**262 061,77**	**2,87**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	7 867 370,51	7 945 611,91	-78 241,40	-0,98
Variation de stock de marchandises	9 591,06	19 719,61	-10 128,55	-51,36
Autres achats et charges externes	528 024,81	352 565,41	175 459,40	49,77
Impôts, taxes et versements assimilés	65 293,31	63 063,75	2 229,56	3,54
Salaires et traitements	459 280,49	423 560,72	35 719,77	8,43
Charges sociales	230 496,60	205 738,33	24 758,27	12,03
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	10 454,00	10 538,70	-84,70	-0,80
Dotations aux provisions sur actif circulant	19 315,73	11 350,07	7 965,66	70,18
Autres charges	199,70	25,97	173,73	
Total des charges d'exploitation	**9 190 026,21**	**9 032 174,47**	**157 851,74**	**1,75**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**190 278,51**	**86 068,48**	**104 210,03**	**121,08**
Produits financiers				
Différences positives de change	2 165,72		2 165,72	
Total des produits financiers	**2 165,72**		**2 165,72**	
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	2 030,87	2 244,89	-214,02	-9,53
Différences négatives de change	3 999,52	3 859,48	140,04	3,63
Total des charges financières	**6 030,39**	**6 104,37**	**-73,98**	**-1,21**
RÉSULTAT FINANCIER	**-3 864,67**	**-6 104,37**	**2 239,70**	**36,69**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**186 413,84**	**79 964,11**	**106 449,73**	**133,12**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**186 413,84**	**79 964,11**	***106 449,73***	***133,12***
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	1 184,00	1 184,00		
Total des produits exceptionnels	**1 184,00**	**1 184,00**		
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	170,00	1 330,00	*-1 160,00*	*-87,22*
Total des charges exceptionnelles	**170,00**	**1 330,00**	***-1 160,00***	***-87,22***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 014,00**	**-146,00**	***1 160,00***	
Impôts sur les bénéfices	51 678,00	26 186,00	*25 492,00*	*97,35*
TOTAL DES PRODUITS	**9 383 654,44**	**9 119 426,95**	***264 227,49***	***2,90***
TOTAL DES CHARGES	**9 247 904,60**	**9 065 794,84**	***182 109,76***	***2,01***
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**135 749,84**	**53 632,11**	***82 117,73***	***153,11***

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 1.966.863,07 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 9.383.654,44 Euros et dégageant un bénéfice de 135.749,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'entreprise a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

La proposition de rectification établie par l'administration fiscale entrainerait un rappel d'impôt société et de majorations pour un montant de 79 256 €.

L'entreprise conteste l'ensemble des rectifications, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».
En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.
Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE pour un montant de 6 478 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

CERTIFIÉ
CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	334 272,66				334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**				**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	208 818,14				208 818,14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 090,00				34 090,00
Installations générales	80 822,38				80 822,38
Matériel de transport	32 734,50				32 734,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 207,89		3 138,92		11 068,97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**370 672,91**		**3 138,92**		**367 533,99**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	4 710,37				4 710,37
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**4 710,37**				**4 710,37**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**709 655,94**		**3 138,92**		**706 517,02**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	334 272,66			334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**			**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	208 818,14			208 818,14
Installations techniques	34 090,00			34 090,00
Installations générales	67 062,31	3 718,50		70 780,81
Matériel de transport	16 765,93	6 495,10		23 261,03
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 927,42	240,40	3 138,92	11 028,90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**340 663,80**	**10 454,00**	**3 138,92**	**347 978,88**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**674 936,46**	**10 454,00**	**3 138,92**	**682 251,54**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 10 ans
Installations techniques :	Consommation temps	sur 5 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 10 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	209 357,84	19 315,73	629,59	228 043,98
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	**209 357,84**	**19 315,73**	**629,59**	**228 043,98**
TOTAL DES PROVISIONS	**209 357,84**	**19 315,73**	**629,59**	**228 043,98**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*19 315,73*	*629,59*	

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	202 585,62	202 585,62	
Autres créances clients	999 561,07	999 561,07	
Personnel et comptes rattachés	1 700,00	1 700,00	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	12 102,35	12 102,35	
Débiteurs divers	5 600,00	5 600,00	
Charges constatées d'avance	9 376,00	9 376,00	
TOTAL DES CRÉANCES	**1 235 635,41**	**1 230 925,04**	**4 710,37**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	3 761,46	3 761,46		
Fournisseurs et comptes rattachés	989 980,64	989 980,64		
Personnel et comptes rattachés	61 535,94	61 535,94		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	82 639,68	82 639,68		
Etat - Impôts sur les bénéfices	8 677,00	8 677,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	26 818,01	26 818,01		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	8 733,00	8 733,00		
Groupe et associés	148 245,83	148 245,83		
Autres dettes	2 373,75	2 373,75		
TOTAL DES DETTES	**1 332 765,31**	**1 332 765,31**		

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice *6 389,68*

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	5 457,13
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**5 457,13**

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	1 947,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 000,28
Dettes fiscales et sociales	96 330,35
Autres dettes	2 373,75
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**137 652,13**

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	9 376,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**9 376,00**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	100,00	1 000		

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Inst. techn. mat. et outillage	3 946,00			3 946,00	
Autres immobilisations corporelles	13 128,00	3 240,00		16 368,00	
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	**17 074,00**	**3 240,00**		**20 314,00**	
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	**17 074,00**	**3 240,00**		**20 314,00**	

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de	Engagements donnés			
	Avals et Cautions	Effets escomptés non échus	Engagements mat. pension	Autres engagements donnés
Indemnités de départ en retraite - Dette actuarielle			144 221,00	
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			**144 221,00**	

Engagements réciproques

	Montant
Intérêts restant à courir sur emprunts	14,43
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**14,43**

CERTIFIÉ CONFORME

Compte-rendu de travaux Soregor

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ABCD DE L'EXOTIQUE
SAS
Au capital de 100.000€
37 Avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS CEDEX
RCS CRETEIL B 349 923 219 0043

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix neuf

Le 17/06/2019

A 17 heures,

Les associés de " ABCD de L'EXOTIQUE ", SAS au capital de 100000 Euros, divisé en 1000 parts de 100,00 Euros chacune, ayant son siège à RUNGIS 94581, 37, Avenue de Bourgogne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, l'an deux mille dix neuf, le 17 juin à 17 heures sur convocation de la Présidente de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval, propriétaire de	401 parts
- M. Alain Doval, propriétaire de	390 parts
-M. Thomas Besnard, propriétaire de	209 parts
-Total.....	1000 parts

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval préside la séance en sa qualité de Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,

-Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

-Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la présidente,

-Affectation du résultat de l'exercice social clos,

-L'assemblée est présidée par Mme Catherine DOVAL, en sa qualité de présidente de la société.

M .D. VERLET, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant l'unanimité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.

-L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtes au 31 Décembre 2018.

-Le rapport de gestion établi par la présidente,

-Les rapports établis par le commissaire aux comptes,

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés,les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Puis le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général sur la certification des comptes sociaux et de son rapport spécial sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les opérations réalisées et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve les dits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de: 135749,84€ en conséquence, l'assemblée donne à la présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés après avoir entendu la lecture le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et la présidente ou les associées, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s élevant a 135749,84 € de la manière suivante:

Bénéfice de l exercice	135749,84 euros
Pour attribution aux associés d'un dividende de	100000,00 euros
Et le solde au poste « autre réserves » s'élèvera à	35749,84 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos au 31/12/2015 et au 31/12/2016.

Des dividendes à hauteur de 100000€ on été distribués au titre de l'exercice clos au 31/12/2017,

Cette résolution est adoptée à l unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

Les Associés

La Présidente

CERTIFIÉ
CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 25 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultats,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- Renouvellement du mandat de Président.

Nous vous précisons que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de135749,84€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiés.

Ce bénéfice est la conséquence d'une année ayant des marges moins fortes ainsi qu'un chiffre d'affaire en augmentation.

L'augmentation du chiffre d'affaire est le reflet d'un marché tous produits confondus, en hausse.

La banane à l'export ainsi que les produits exotiques ont permis une augmentation du chiffre d'affaire d'un montant de 280239 €.

La dette fournisseurs au 31 Décembre 2018 s'élevait à 989980,64 €

Le 10/01/2017 nous avons réglé	361450,09 €
Le 20/01/2017 nous avons réglé	203811,19 €
Le 30/01/2017 nous avons réglé	291815,99 €
Crédit	132903,37 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Rungis,
Le 17/06/2019

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ABCD DE L'EXOTIQUE S.A.S.
37 avenue de Bourgogne
Batiment A3
RUNGIS cedex
94581 RUNGIS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD DE L'EXOTIQUE SAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ,tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français ,réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicable sur la période du premier janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces coptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlés la permanence des méthode sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction générale d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

CERTIFIÉ CONFORME

EXEMPLAIRE ORIGINAL ci-dessus signé de nous et déposé au greffe du tribunal de commerce

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce notre mission de certification des comptes ne conteste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ses risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et approprié pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le contrôle interne;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des éléments ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier;

CERTIFIÉ CONFORME

"COPIE ORIGINALE" ci-dessus signifiée aux fins de délivrance d'exemplaire au greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fourqueux
Le 15 mai 2019

Damien VERLET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
9, cour Joncheret 78112 FOURQUEUX
Tél : 06 74 10 03 58
SIRET 485 014 203 00015

Damien VERLET
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Versailles

CERTIFIÉ CONFORME

Le PDF ORIGINAL ci-dessus signé que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

SI PME innovante, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABCD DE L'EXOTIQUE

SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

37 avenue de Bourgogne
Bâtiment A3
94581 RUNGIS

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées NEGOCE FRUITS ET LEGUMES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% 190 992 | Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies | Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SOREGOR Parc activités Pont-Habert Sallertaine BP 657
85306 CHALLANS CEDEX

Tél: 0251490988

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 22022019 Lieu: Rungis

Qualité et nom du signataire: Présidente

Signature: DOVAL Catherine

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-bis-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôt

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
			e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	100 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis (5)			*Total (a à h)*	100 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CE
CO

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABCD DE L'EXOTIQUE

SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Adresse du siège social:

Adresse du principal établissement:

37 avenue de Bourgogne
Bâtiment A3
94581 RUNGIS

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées NEGOCE FRUITS ET LEGUMES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% Bénéfice imposable à 28% 190 992 Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44

Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Société d'investissement immobilier côtée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUSi oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SOREGOR Parc activités Pont-Habert Sallertaine BP 657
85306 CHALLANS CEDEX

Tél: 0251490988

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 22022019 Lieu: Rungis

Qualité et nom du signataire: Présidente

Signature: DOVAL Catherine

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		100 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		*Total (a à h)*		100 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

CERTIFIE CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3 — Néant *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA		AC			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	334 273	AG	334 273		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	208 818	AQ	208 818		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 090	AS	34 090		
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 626	AU	105 071	19 555	30 009
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	4 710	BI	4 710	4 710	
	TOTAL (II)	BJ	706 517	BK	682 252	24 265	34 719
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	110 686	BU	110 686	120 277	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 202 147	BY	228 044	974 103	1 193 362
	Autres créances (3)	BZ	19 402	CA	19 402	58 545	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	829 030	CG	829 030	840 676	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 376	CI	9 376	12 522	
	TOTAL (III)	CJ	2 170 642	CK	228 044	1 942 598	2 225 383
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 877 159	IA	910 296	1 966 863	2 260 102

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF** avant répartition

DGFiP N°2051 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)		DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	385 368	440 513
	Report à nouveau		DH		(8 777)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	135 750	53 632
	Subventions d'investissement		DJ	2 980	4 164
	Provisions réglementées*		DK		
		TOTAL (I)	DL	634 098	599 532
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 761	10 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	148 246	115 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	989 981	1 347 650
	Dettes fiscales et sociales		DY	188 404	184 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	2 374	2 787
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	1 332 765	1 660 570
	Ecarts de conversion passif*	**(V)**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 966 863	2 260 102

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 332 765	1 656 809
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N°2052 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 328 480	FB	FC	9 328 480	9 048 241
	Production vendue { biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue { services*	FG	6	FH	FI	6	4
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 328 487	FK	FL	9 328 487	9 048 245
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	51 784	53 104
	Autres produits (1) (11)				FQ	34	16 893
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	9 380 305	9 118 243
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	7 867 371	7 945 612
	Variation de stock (marchandises)*				FT	9 591	19 720
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	528 025	352 565
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	65 293	63 064
	Salaires et traitements*				FY	459 280	423 561
	Charges sociales (10)				FZ	230 497	205 738
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*				GA	10 454	10 539
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 316	11 350
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	200	26
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 190 026	9 032 174
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	190 279	86 068
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change				GN	2 166	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
PRODUITS FINANCIERS	Total des produits financiers (V)				GP	2 166	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 031	2 245
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change				GS	4 000	3 859
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
CHARGES FINANCIERES	Total des charges financières (VI)				GU	6 030	6 104
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 865)	(6 104)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	186 414	79 964

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N°2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 184	1 184
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 184	1 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	170	1 330
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	170	1 330
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 014	(146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	51 678	26 186
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	9 383 654	9 119 427
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	9 247 905	9 065 795
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	135 750	53 632
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 453	20 453
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	51 154	53 104
RENVOIS (10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes	170	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta		1 184

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	334 273	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	208 818	KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	34 090	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	80 822	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *		KY	32 735	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 208	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	370 673	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	4 710	1U	1V
		TOTAL IV	LQ	4 710	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	709 656	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 334 273	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui		IR		MD	ME 208 818	MF
CORPORELLES	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 34 090	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN 80 822	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV		MP	MQ 32 735	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS 3 139	MT 11 069	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG 3 139	NH 367 534	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 4 710	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK 4 710	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 3 139	ØL 706 517	ØM

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N°2054 bis 2019

Exercice N clos le 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précedent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	334 273	PF		PG		PH	334 273	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	208 818	PS		PT		PU	208 818	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 090	QA		QB		QC	34 090	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	67 062	QE	3 719	QF		QG	70 781	
	Matériel de transport	QH	16 766	QI	6 495	QJ		QK	23 261	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 927	QM	240	QN	3 139	QO	11 029	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III	QU	340 664	QV	10 454	QW	3 139	QX	347 979	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	674 936	ØP	10 454	ØQ	3 139	ØR	682 252	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU) NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quindecies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z		TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	9W	9X
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	209 358	6U 19 316	6V 630	6W 228 044
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	209 358	TY 19 316	TZ 630	UA 228 044
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	209 358	UB 19 316	UC 630	UD 228 044
	dont dotations et reprises - d'exploitation			UE 19 316	UF 630	
	dont dotations et reprises - financières			UG	UH	
	dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Infomatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N°2057 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 710	UV		UW	4 710
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	202 586		202 586		
	Autres créances clients	UX	999 561		999 561		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 700		1 700		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 102		12 102		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 600		5 600		
	Charges constatées d'avance	VS	9 376		9 376		
	TOTAUX	VT	1 235 635	VU	1 230 925	VV	4 710
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 761	3 761		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	989 981	989 981		
Personnel et comptes rattachés		8C	61 536	61 536		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	82 640	82 640		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 677	8 677		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 818	26 818		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 733	8 733		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	148 246	148 246		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 374	2 374		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 332 765	VZ 1 332 765		

RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice VJ

RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice VK 6 390

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFIP N°2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant * Exercice N, clos le : 31122018

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR :

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA 135 750

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			moins part déductible*	à réintégrer :	WB / WC	
	de son conjoint						
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2395		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4477	XE	6 872
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	170
Amendes et pénalités	WJ	170	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI* XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032) I7 53 478

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7 — K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) I8 ; - imposées au taux de 0 % ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme WN ; - Plus-values soumises au régime des fusions WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	3 000
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3

TOTAL I WR 199 270

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme
- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour entreprises à l'I.R.) WV
- imposées au taux de 0 % WH
- imposées au taux de 19 % WP
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures WW
- imputées sur les déficits antérieurs XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 % I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* WZ

Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A) XA

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*. ZY

Majoration d'amortissement* XD

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Entreprises nouvelles- (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208°)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG	8 278

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y2

TOTAL II XH 8 278

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II) XI 190 992 ; déficit (II moins I) XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 190 992 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext1

Extension 1

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

I. RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations diverses :	Exercice N
Dépenses de mécénat	3 000

ADVENTI Informatique

CERTIFIÉ

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Extension 2

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

II. DÉDUCTIONS

Déductions diverses :	Exercice N
64900000 Crédit d'impôt CICE	6 478
69900000 Crédit d'impôt	1 800

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N°2058-B 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	52 138

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	↓ ligne WI	YO	↓ ligne WU

ADVENTI Informatique

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N°2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(8 777)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	53 632
Prélèvements sur les réserves	ØE	55 145
TOTAL I	ØF	100 000

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	100 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	100 000

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7 79 500)	YQ	20 314	37 577
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 86 939)	XQ	86 939	83 781
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	31 167	32 486
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	409 919	236 299
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	528 025	352 565
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	25 899	23 276
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	39 394	39 788
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	65 293	63 064
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	396 394	384 400
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	449 882	472 369
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*	ØB	453 058	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1,41 %	1,67 %
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0

Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice RG

Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①		②	③	④	⑤	⑥
1	Télécopieur 925	12011999	2 104		2 104		
2	Ordinateur Imac 20	09102008	1 035		1 035		
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées *				
			Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15% ou 12,8%	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	A reporter : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)						
	A reporter : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		⑫	⑬			
	A reporter : autres plus-values taxables à 19 %		(A)	(A) cumulation par taux			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N°2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
		TOTAL 1				
	Imposition répartie		**Montant net des plus-values réalisées à l'origine**	**Montant antérieurement réintégré**	**Montant rapporté au résultat de l'exercice**	**Montant restant à réintégrer**
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N°2059-C 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant | X | *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou à 16,5 % (1)		Col. ⑦=②-③-④-⑤-⑥
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

ADVENTI Informatique

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFiP N°2059-D 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant | X | *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
	TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve : donnant lieu à complément d'impôt ③	montants prélevés sur la réserve : ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :		YP	7
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9 328 487
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	9 328 487

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	34
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	34

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats		ON	7 905 848
Variation négative des stocks		OQ	9 591
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	382 155
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	8 297 794

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 030 727

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 019 097

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N°SIRET 34992321900043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

Forme juridique | Dénomination |
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions |
Adresse : N° | Voie |
Code Postal | Commune | Pays |

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWERDLIN Prénom(s) Catherine
Nom marital DOVAL % de détention 40,10 Nb de parts ou actions 401
Naissance : Date 28061950 N° Département 75 Commune PARIS Pays France
Adresse : N° 7 Voie rue des Franxs Bourgeois
Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique BESNARD Prénom(s) Thomas
Nom marital % de détention 20,90 Nb de parts ou actions 209
Naissance : Date 30031975 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays France
Adresse : N° 9 Voie place des Orfévres
Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP (17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOVAL Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 39,00 Nb de parts ou actions 390

Naissance : Date 04081957 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 7 Voie rue des Francs Bourgeois

Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

18 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	334 272,66	334 272,66		
Immobilisations corporelles				
Constructions	208 818,14	208 818,14		
Matériel et outillage industriel	34 090,00	34 090,00		
Autres immobilisations corporelles	124 625,85	105 070,74	19 555,11	30 009,11
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37	4 710,37
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**706 517,02**	**682 251,54**	**24 265,48**	**34 719,48**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Marchandises	110 686,40		110 686,40	120 277,46
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 202 146,69	228 043,98	974 102,71	1 193 362,20
Créances diverses	19 402,35		19 402,35	58 545,00
Disponibilités	829 030,13		829 030,13	840 675,95
Charges constatées d'avance	9 376,00		9 376,00	12 522,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**2 170 641,57**	**228 043,98**	**1 942 597,59**	**2 225 382,61**
TOTAL ACTIF	**2 877 158,59**	**910 295,52**	**1 966 863,07**	**2 260 102,09**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000,00	100 000,00
Réserve légale	10 000,00	10 000,00
Autres réserves	385 367,74	440 512,68
Report à nouveau		-8 777,05
Résultat de l'exercice	***135 749,84***	***53 632,11***
Subventions d'investissement	2 980,18	4 164,18
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**634 097,76**	**599 531,92**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 761,46	10 151,14
Emprunts et dettes financières divers	148 245,83	115 817,94
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	989 980,64	1 347 650,05
Dettes fiscales et sociales	188 403,63	184 163,70
Autres dettes	2 373,75	2 787,34
TOTAL DETTES (1)	**1 332 765,31**	**1 660 570,17**
TOTAL PASSIF	**1 966 863,07**	**2 260 102,09**
(1) Dont dettes à plus d'un an		*3 761,46*
(1) Dont dettes à moins d'un an	*1 332 765,31*	*1 656 808,71*

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	9 328 480,25	9 048 240,86	280 239,39	3,10
Production vendue : services	6,34	4,42	1,92	43,44
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**9 328 486,59**	**9 048 245,28**	**280 241,31**	**3,10**
Autres produits d'exploitation				
Reprises / Amort. et Provis. transferts de charge	51 783,75	53 104,49	-1 320,74	-2,49
Autres produits	34,38	16 893,18	-16 858,80	-99,80
Total des produits d'exploitation	**9 380 304,72**	**9 118 242,95**	**262 061,77**	**2,87**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	7 867 370,51	7 945 611,91	-78 241,40	-0,98
Variation de stock de marchandises	9 591,06	19 719,61	-10 128,55	-51,36
Autres achats et charges externes	528 024,81	352 565,41	175 459,40	49,77
Impôts, taxes et versements assimilés	65 293,31	63 063,75	2 229,56	3,54
Salaires et traitements	459 280,49	423 560,72	35 719,77	8,43
Charges sociales	230 496,60	205 738,33	24 758,27	12,03
Dotations aux amortissements s/ immobilisation	10 454,00	10 538,70	-84,70	-0,80
Dotations aux provisions sur actif circulant	19 315,73	11 350,07	7 965,66	70,18
Autres charges	199,70	25,97	173,73	
Total des charges d'exploitation	**9 190 026,21**	**9 032 174,47**	**157 851,74**	**1,75**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**190 278,51**	**86 068,48**	**104 210,03**	**121,08**
Produits financiers				
Différences positives de change	2 165,72		2 165,72	
Total des produits financiers	**2 165,72**		**2 165,72**	
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	2 030,87	2 244,89	-214,02	-9,53
Différences négatives de change	3 999,52	3 859,48	140,04	3,63
Total des charges financières	**6 030,39**	**6 104,37**	**-73,98**	**-1,21**
RÉSULTAT FINANCIER	**-3 864,67**	**-6 104,37**	**2 239,70**	**36,69**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**186 413,84**	**79 964,11**	**106 449,73**	**133,12**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**186 413,84**	**79 964,11**	***106 449,73***	***133,12***
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	1 184,00	1 184,00		
Total des produits exceptionnels	**1 184,00**	**1 184,00**		
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles s/ opérations de gestio	170,00	1 330,00	*-1 160,00*	*-87,22*
Total des charges exceptionnelles	**170,00**	**1 330,00**	***-1 160,00***	***-87,22***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 014,00**	**-146,00**	***1 160,00***	
Impôts sur les bénéfices	51 678,00	26 186,00	*25 492,00*	*97,35*
TOTAL DES PRODUITS	**9 383 654,44**	**9 119 426,95**	***264 227,49***	***2,90***
TOTAL DES CHARGES	**9 247 904,60**	**9 065 794,84**	***182 109,76***	***2,01***
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**135 749,84**	**53 632,11**	***82 117,73***	***153,11***

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 1.966.863,07 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 9.383.654,44 Euros et dégageant un bénéfice de 135.749,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

■ FAITS CARACTÉRISTIQUES

L'entreprise a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015.

La proposition de rectification établie par l'administration fiscale entrainerait un rappel d'impôt société et de majorations pour un montant de 79 256 €.

L'entreprise conteste l'ensemble des rectifications, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et selon les options figurant sous le tableau « Etat de l'actif immobilisé ». Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé selon les modalités spécifiées pour chacune des catégories sous le tableau « Etat des amortissements ».
En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.
Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Stock et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

CERTIFIÉ
CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE pour un montant de 6 478 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan comptable général homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016.

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	334 272,66				334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**				**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	208 818,14				208 818,14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 090,00				34 090,00
Installations générales	80 822,38				80 822,38
Matériel de transport	32 734,50				32 734,50
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 207,89		3 138,92		11 068,97
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**370 672,91**		**3 138,92**		**367 533,99**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Prêts et autres immobilisations financières	4 710,37				4 710,37
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**4 710,37**				**4 710,37**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**709 655,94**		**3 138,92**		**706 517,02**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	334 272,66			334 272,66
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**334 272,66**			**334 272,66**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	208 818,14			208 818,14
Installations techniques	34 090,00			34 090,00
Installations générales	67 062,31	3 718,50		70 780,81
Matériel de transport	16 765,93	6 495,10		23 261,03
Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 927,42	240,40	3 138,92	11 028,90
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**340 663,80**	**10 454,00**	**3 138,92**	**347 978,88**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**674 936,46**	**10 454,00**	**3 138,92**	**682 251,54**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 10 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 10 ans
Installations techniques :	Consommation temps	sur 5 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 10 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION				
Comptes clients	209 357,84	19 315,73	629,59	228 043,98
PROVISIONS POUR DÉPRECIATION	**209 357,84**	**19 315,73**	**629,59**	**228 043,98**
TOTAL DES PROVISIONS	**209 357,84**	**19 315,73**	**629,59**	**228 043,98**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*19 315,73*	*629,59*	

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	4 710,37		4 710,37
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	202 585,62	202 585,62	
Autres créances clients	999 561,07	999 561,07	
Personnel et comptes rattachés	1 700,00	1 700,00	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	12 102,35	12 102,35	
Débiteurs divers	5 600,00	5 600,00	
Charges constatées d'avance	9 376,00	9 376,00	
TOTAL DES CRÉANCES	**1 235 635,41**	**1 230 925,04**	**4 710,37**

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Empr. & dettes / étab. de crédit à plus d'1 an (1)	3 761,46	3 761,46		
Fournisseurs et comptes rattachés	989 980,64	989 980,64		
Personnel et comptes rattachés	61 535,94	61 535,94		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	82 639,68	82 639,68		
Etat - Impôts sur les bénéfices	8 677,00	8 677,00		
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	26 818,01	26 818,01		
Etat - Autres impôts, taxes et assimilés	8 733,00	8 733,00		
Groupe et associés	148 245,83	148 245,83		
Autres dettes	2 373,75	2 373,75		
TOTAL DES DETTES	**1 332 765,31**	**1 332 765,31**		
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	*6 389,68*			

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	5 457,13
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**5 457,13**

■ CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes financières divers	1 947,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 000,28
Dettes fiscales et sociales	96 330,35
Autres dettes	2 373,75
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**137 652,13**

■ CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	9 376,00
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**9 376,00**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre de titres		
		A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice
Actions ordinaires entièrement libérées	100,00	1 000		

■ CRÉDIT BAIL

	Redevances restant à payer				Valeur d'origine
	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	TOTAL	
Crédit bail mobilier					
Inst. techn. mat. et outillage	3 946,00			3 946,00	
Autres immobilisations corporelles	13 128,00	3 240,00		16 368,00	
TOTAL DU CRÉDIT BAIL MOBILIER	**17 074,00**	**3 240,00**		**20 314,00**	
TOTAL DU CRÉDIT BAIL	**17 074,00**	**3 240,00**		**20 314,00**	

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ANNEXE

■ ENGAGEMENTS FINANCIERS

Au profit de	Engagements donnés			
	Avals et Cautions	Effets escomptés non échus	Engagements mat. pension	Autres engagements donnés
Indemnités de départ en retraite - Dette actuarielle			144 221,00	
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			**144 221,00**	

Engagements réciproques

	Montant
Intérêts restant à courir sur emprunts	14,43
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	**14,43**

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPOT SUR LES SOCIETES

Si PME innovante, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ABCD DE L'EXOTIQUE

Adresse du siège social:

SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Adresse du principal établissement:

37 avenue de Bourgogne
Bâtiment A3
94581 RUNGIS

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées NEGOCE FRUITS ET LEGUMES

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% 190 992 | Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art. 44 septies | Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUSi oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SOREGOR Parc activités Pont-Habert Sallertaine BP 657
85306 CHALLANS CEDEX

Tél: 0251490988

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 22022019 Lieu: Rungis

Qualité et nom du signataire: Présidente

Signature: DOVAL Catherine

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-bis-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôt

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e f g h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i 100 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)		*Total (a à h)*	100 000

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL — Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement: Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les: Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

Néant *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122018 Net 3	N-1 31122017 Net 4
	Capital souscrit non appelé	(I) AA				
	Frais d'établissement*	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	334 273	AG 334 273		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Terrains	AN		AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	208 818	AQ 208 818		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	34 090	AS 34 090		
	Autres immobilisations corporelles	AT	124 626	AU 105 071	19 555	30 009
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	4 710	BI	4 710	4 710
	TOTAL (II)	BJ	706 517	BK 682 252	24 265	34 719
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	110 686	BU	110 686	120 277
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 202 147	BY 228 044	974 103	1 193 362
	Autres créances (3)	BZ	19 402	CA	19 402	58 545
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	829 030	CG	829 030	840 676
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 376	CI	9 376	12 522
	TOTAL (III)	CJ	2 170 642	CK 228 044	1 942 598	2 225 383
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 877 159	IA 910 296	1 966 863	2 260 102

CERTIFIÉ CONFORME

Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	385 368	440 513
	Report à nouveau	DH		(8 777)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	135 750	53 632
	Subventions d'investissement	DJ	2 980	4 164
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	634 098	599 532
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 761	10 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	148 246	115 818
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	989 981	1 347 650
	Dettes fiscales et sociales	DY	188 404	184 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 374	2 787
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 332 765	1 660 570
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 966 863	2 260 102

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 332 765	1 656 809
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

CERTIFIÉE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N°2052 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 328 480	FB	FC	9 328 480	9 048 241
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	6	FH	FI	6	4
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 328 487	FK	FL	9 328 487	9 048 245
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	51 784	53 104
	Autres produits (1) (11)				FQ	34	16 893
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	9 380 305	9 118 243
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	7 867 371	7 945 612
	Variation de stock (marchandises)*				FT	9 591	19 720
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	528 025	352 565
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	65 293	63 064
	Salaires et traitements*				FY	459 280	423 561
	Charges sociales (10)				FZ	230 497	205 738
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	10 454	10 539
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 316	11 350
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	200	26
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 190 026	9 032 174
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	190 279	86 068
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	2 166	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	2 166	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 031	2 245
	Différences négatives de change				GS	4 000	3 859
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	6 030	6 104
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(3 865)	(6 104)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	186 414	79 964

CERTIFIÉ CONFORME

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFiP N°2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 184	1 184
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 184	1 184
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	170	1 330
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	170	1 330
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 014	(146)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	51 678	26 186
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 383 654	9 119 427
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 247 905	9 065 795
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	135 750	53 632
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 453	20 453
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I)		HX		
(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
(6ter) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
(9) Dont transferts de charges		A1	51 154	53 104
RENVOIS (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes	170	
Quote-part des subventions d'investissement virée au résulta		1 184

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant : *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	334 273	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions – Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions – Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM	208 818	KN	KO
CORPORELLES	Constructions – Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	34 090	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	80 822	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport *		KY	32 735	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	14 208	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN	370 673	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	4 710	1U	1V
		TOTAL IV	LQ	4 710	LR	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	709 656	ØH	ØJ

CADRE B IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 334 273	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME 208 818	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 34 090	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 80 822	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 32 735	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 3 139	MT 11 069	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG 3 139	NH 367 534	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 4 710	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK 4 710	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 3 139	ØL 706 517	ØM

ADVENTI Informatique

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N°2054 bis 2019

Exercice N clos le 31122018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col.1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant le montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N°2055 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant | *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL	EM	EN
Autres immobilsations incorporelles	TOTAL II	PE	334 273	PF	PG	PH 334 273
Terrains		PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	208 818	PS	PT	PU 208 818
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	34 090	QA	QB	QC 34 090
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	67 062	QE 3 719	QF	QG 70 781
	Matériel de transport	QH	16 766	QI 6 495	QJ	QK 23 261
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 927	QM 240	QN 3 139	QO 11 029
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	340 664	QV 10 454	QW 3 139	QX 347 979
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	674 936	ØP 10 454	ØQ 3 139	ØR 682 252

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob incor-porelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. de bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉE CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N°2056 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	209 358	6U	19 316	6V	630	6W	228 044	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	209 358	TY	19 316	TZ	630	UA	228 044	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	209 358	UB	19 316	UC	630	UD	228 044	
	dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	19 316	UF	630			
	dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N°2057 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	4 710	UV	UW 4 710
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	202 586	202 586	
	Autres créances clients	UX	999 561	999 561	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * UO (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 700	1 700	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	12 102	12 102	
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 600	5 600	
	Charges constatées d'avance	VS	9 376	9 376	
	TOTAUX	VT	1 235 635	VU 1 230 925	VV 4 710
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	3 761	3 761		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	989 981	989 981		
Personnel et comptes rattachés		8C	61 536	61 536		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	82 640	82 640		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 677	8 677		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	26 818	26 818		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 733	8 733		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	148 246	148 246		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 374	2 374		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 332 765	VZ 1 332 765		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6 390			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N°2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant * Exercice N, clos le : 31122018

Formulaire déposé au titre de l'IS ou de l'IR :

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE WA 135 750

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		moins part déductible*	à réintégrer :	WB		
	de son conjoint				WC		
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2395		
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	4477	XE	6 872
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	170
Amendes et pénalités	WJ	170	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI* XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032) I7 53 478

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE WL — Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI L7 — K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) I8 ; - imposées au taux de 0 % ZN

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme WN ; - Plus-values soumises au régime des fusions WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU ; Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C) SX ; Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW ; Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8 — WQ 3 000

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage Y3

TOTAL I WR 199 270

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour entreprises à l'I.R.)	WV
- imposées au taux de 0 %	WH
- imposées au taux de 19 %	WP
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
- imputées sur les déficits antérieurs	XB

Autres plus-values imposées au taux de 19 % I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* WZ

Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A) XA

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*. ZY

Majoration d'amortissement* XD

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS) XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — dont déduction exceptionnelle pour investissement * X9 — Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI — XG 8 278

Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Y2

TOTAL II XH 8 278

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II) XI 190 992 ; déficit (II moins I) XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)* ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)* XL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) XN 190 992 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext1

Extension 1

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

I. RÉINTÉGRATIONS

Réintégrations diverses :	Exercice N
Dépenses de mécénat	3 000

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058A Ext2

Extension 2

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

II. DÉDUCTIONS

Déductions diverses :

	Exercice N
64900000 Crédit d'impôt CICE	6 478
69900000 Crédit d'impôt	1 800

ADVENTI informatique

CERTIFIÉ
C[illegible]

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N°2058-B 2019

Désignation de l'entreprise ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	52 138

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

ADVENTI Informatique

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N°2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(8 777)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	53 632
Prélèvements sur les réserves	ØE	55 145
TOTAL I	ØF	100 000

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	100 000
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
TOTAL II (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	100 000

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
DÉTAILS DES POSTES ENGAGEMENTS - Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	79 500	YQ 20 314	37 577
ENGAGEMENTS - Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
ENGAGEMENTS - Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
ENGAGEMENTS - Sous-traitance			YT	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	86 939	XQ 86 939	83 781
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS 31 167	32 486
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST 409 919	236 299
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ 528 025	352 565
IMPÔTS ET TAXES - Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW 25 899	23 276
IMPÔTS ET TAXES - Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z 39 394	39 788
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX 65 293	63 064
T.V.A. - Montant de la T.V.A. collectée			YY 396 394	384 400
T.V.A. - Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ 449 882	472 369
DIVERS - Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2014)*			ØB 453 058	
DIVERS - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
DIVERS - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK 1,41 %	1,67 %
DIVERS - Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0

Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice — RG

Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI — RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CERTIFIÉ CONFORME

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N°2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	Télécopieur 925 12011999	2 104		2 104		
2	Ordinateur Imac 20 09102008	1 035		1 035		
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées * Court terme ⑨	Long terme 19 %	Long terme ⑩ 15% ou 12,8%	Long terme 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*		
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)		

(A) (B) Ventilation par taux (C)

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ADYENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N°2059-B 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
		TOTAL 1				
	Imposition répartie		**Montant net des plus-values réalisées à l'origine**	**Montant antérieurement réintégré**	**Montant rapporté au résultat de l'exercice**	**Montant restant à réintégrer**
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

CERTIFIÉ CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N°2059-C 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou à 16,5 % (1)		Col. ⑦=②-③-④-⑤-⑥
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

CERTIFIÉ CONFORME

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE

Néant X *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
	TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
	TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

ADVENTI Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16 **DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : ABCD DE L'EXOTIQUE — Néant *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :		YP	7
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	9 328 487
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL I	OX	9 328 487

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	34
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	34

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats		ON	7 905 848
Variation négative des stocks		OQ	9 591
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	382 155
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	8 297 794

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 030 727

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 019 097

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	

ADVENTI Informatique

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

I / 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique — Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique SCHWERDLIN Prénom(s) Catherine

Nom marital DOVAL % de détention 40,10 Nb de parts ou actions 401

Naissance : Date 28061950 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 7 Voie rue des Franxs Bourgeois

Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

Titre (2) M Nom patronymique BESNARD Prénom(s) Thomas

Nom marital % de détention 20,90 Nb de parts ou actions 209

Naissance : Date 30031975 N° Département 94 Commune CHARENTON Pays France

Adresse : N° 9 Voie place des Orfévres

Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C G I)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N°SIRET 3 4 9 9 2 3 2 1 9 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correpondantes	P4	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DOVAL Prénom(s) Alain

Nom marital % de détention 39,00 Nb de parts ou actions 390

Naissance : Date 04081957 N° Département 75 Commune PARIS Pays France

Adresse : N° 7 Voie rue des Francs Bourgeois

Code Postal 94150 Commune SOISY SUR SEINE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

DGFIP

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

/ (1) Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N°SIRET 349923219 00043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCD DE L'EXOTIQUE

ADRESSE (voie) 37 avenue de Bourgogne

CODE POSTAL 94581 VILLE RUNGIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

ADVENTI Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ABCD DE L'EXOTIQUE
SAS
Au capital de 100.000€
37 Avenue de Bourgogne 94581 RUNGIS CEDEX
RCS CRETEIL B 349 923 219 0043

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix neuf

Le 17/06/2019

A 17 heures,

Les associés de " ABCD de L'EXOTIQUE ", SAS au capital de 100000 Euros, divisé en 1000 parts de 100,00 Euros chacune, ayant son siège à RUNGIS 94581, 37, Avenue de Bourgogne, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, l'an deux mille dix neuf, le 17 juin à 17 heures sur convocation de la Présidente de la société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

- Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval, propriétaire de	401 parts
- M. Alain Doval, propriétaire de	390 parts
-M. Thomas Besnard, propriétaire de	209 parts
-Total.....	1000 parts

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Mme Catherine Schwerdlin épouse Doval préside la séance en sa qualité de Présidente, conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,

-Lecture du rapport général du commissaire aux comptes,

-Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 et quitus à la présidente,

-Affectation du résultat de l'exercice social clos,

-L'assemblée est présidée par Mme Catherine DOVAL, en sa qualité de présidente de la société.

M .D. VERLET, commissaire aux comptes titulaire de la société, régulièrement convoqué,(lettre remise en main propre) est présent.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant l'unanimité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.

-L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtes au 31 Décembre 2018.

-Le rapport de gestion établi par la présidente,

-Les rapports établis par le commissaire aux comptes,

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chacun des associés huit jours au moins avant la date de la présente assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

La Présidente déclare également que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués au commissaire aux comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés,les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers.

Puis le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport général sur la certification des comptes sociaux et de son rapport spécial sur les conventions passées entre la société et ses dirigeants ou associés.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial sur les opérations réalisées et du rapport général du commissaire aux comptes certifiant les comptes sociaux, approuve les dits rapports ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de: 135749,84€ en conséquence, l'assemblée donne à la présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés après avoir entendu la lecture le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions passées entre la société et la présidente ou les associées, et statuant sur ce rapport, approuve chacune des conventions intervenues.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés, les associés concernés n'ayant pas pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s élevant a 135749,84 € de la manière suivante:

Bénéfice de l exercice	135749,84 euros
Pour attribution aux associés d'un dividende de	100000,00 euros
Et le solde au poste « autre réserves » s'élèvera à	35749,84 euros

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos au 31/12/2015 et au 31/12/2016.

Des dividendes à hauteur de 100000€ on été distribués au titre de l'exercice clos au 31/12/2017,

Cette résolution est adoptée à l unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les associés.

Les Associés

La Présidente

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original demeurant au greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 25 des statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultats,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.
- Renouvellement du mandat de Président.

Nous vous précisons que le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de135749,84€ après déduction des amortissements et provisions réglementaires justifiés.

Ce bénéfice est la conséquence d'une année ayant des marges moins fortes ainsi qu'un chiffre d'affaire en augmentation.

L'augmentation du chiffre d'affaire est le reflet d'un marché tous produits confondus, en hausse.

La banane à l'export ainsi que les produits exotiques ont permis une augmentation du chiffre d'affaire d'un montant de 280239 €.

La dette fournisseurs au 31 Décembre 2018 s'élevait à 989980,64 €

Le 10/01/2017 nous avons réglé	361450,09 €
Le 20/01/2017 nous avons réglé	203811,19 €
Le 30/01/2017 nous avons réglé	291815,99 €
Crédit	132903,37 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Rungis,
Le 17/06/2019

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

ABCD DE L'EXOTIQUE S.A.S.
37 avenue de Bourgogne
Batiment A3
RUNGIS cedex
94581 RUNGIS
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCD DE L'EXOTIQUE SAS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ,tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français ,réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie " Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

CERTIFIÉ CONFORME

Le présent "ORIGINAL" s'entend signifié que vous êtes en présence d'un original ou d'une copie certifiée conforme

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicable sur la période du premier janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces coptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlés la permanence des méthode sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction générale d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilité des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent individuellement ou en cumulé influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce notre mission de certification des comptes ne conteste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ses risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et approprié pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le contrôle interne;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des éléments ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier;

CERTIFIÉ
CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes bien en possession d'un document émanant du greffe

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fourqueux
Le 15 mai 2019

Damien VERLET
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
9, cour Joncheret 78112 FOURQUEUX
Tél : 06 74 10 03 58
SIRET 485 014 203 00015

Damien VERLET
Commissaire aux comptes,
Inscrit auprès de la Compagnie Régionale de Versailles

CERTIFIÉ CONFORME

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

Pour copie certifiée conforme délivrée le 10/07/2019
Page 93 sur 93

Copie certifiée conforme
L / 10/07/2019 16:15:21
N° de dépôt - 2019/9288 / 349923219